



(11) **EP 3 318 307 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
13.11.2019 Bulletin 2019/46

(51) Int Cl.:
A63B 47/02 (2006.01) **A63B 67/06** (2006.01)
A63B 37/00 (2006.01) **A63B 71/06** (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **17193687.5**

(22) Date de dépôt: **28.09.2017**

(54) **LÈVE-BOULES DE PÉTANQUE AVEC MÈTRE INCORPORÉ**
KUGELHEBER FÜR PÉTANQUE-SPIEL MIT INTEGRIERTEM METERMASS
PETANQUE BALL-LIFTER WITH BUILT-IN MEASURING TAPE

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **03.11.2016 FR 1660631**

(43) Date de publication de la demande:
09.05.2018 Bulletin 2018/19

(73) Titulaire: **Magnet-O-Score**
44803 Bochum (DE)

(72) Inventeurs:
• **KLEIMANN, Rainer**
44803 Bochum (DE)

• **PROCUREUR, Christian**
92210 SAINT CLOUD (FR)

(74) Mandataire: **Plasseraud IP**
66, rue de la Chaussée d'Antin
75440 Paris Cedex 09 (FR)

(56) Documents cités:
FR-A- 1 449 314 FR-A1- 2 587 105
FR-A1- 2 770 414 FR-A1- 2 793 159
FR-A1- 2 865 944 FR-A1- 2 988 617
FR-A3- 2 755 618 US-A1- 2004 049 938

EP 3 318 307 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention concerne le jeu de pétanques et plus précisément les lèves-boules de pétanques.

[0002] Le jeu de boules désigné par pétanque en France, fait partie des disciplines sportives utilisant des boules. L'objectif recherché consiste à rapprocher ses propres boules le plus près possible d'une boule-cible. La boule-cible, et les boules adverses, peuvent également être sorties ou chassées. En France, la boule-cible se nomme cochonnet.

[0003] Habituellement, le jeu oppose deux équipes ou formations pouvant compter entre un et quatre joueur(s). Le levage et le rassemblement des boules de pétanque lancées s'avèrent parfois fastidieux, en particulier lorsque la durée du jeu augmente. C'est pour cela que des lève-boules sont connus. Ces derniers comportent un corps de préhension qui est placé à une extrémité d'un organe de traction, et par lequel les boules de pétanque peuvent être saisies.

[0004] Des lève-boules sont dotés, couramment, d'un corps de préhension, le plus souvent magnétique, fixé à un cordon ou à une canne télescopique constituant un organe de traction. Des pinces de préhension pour boules de pétanque, font également partie de l'art antérieur. On connaît, en outre, des compteurs de points au moyen desquels le score peut être enregistré. Ainsi, un lève-boules de pétanque et un compteur de points entrent dans l'équipement standard d'un joueur de pétanque, en plus de l'outillage de jeu.

[0005] Dans la pratique, toutefois, un inconvénient réside dans la nécessité de manipuler deux instruments au cours du jeu, c'est-à-dire le lève-boules, d'une part, et le compteur d'autre part.

[0006] C'est pourquoi, on connaît notamment d'après le document FR-2 988 617, un lève-boules comprenant un moyen de comptage permettant notamment de compter les points durant une partie de pétanques et plus généralement de noter le score. Ainsi, un tel lève-boules présente une ergonomie améliorée.

[0007] Le document FR 2 755 618 divulgue un dispositif pour ramasser des boules de pétanque, constitué d'un mât télescopique gradué, dont une extrémité se termine par une tête orientable, comprenant un aimant pour faciliter la fixation des boules, et dont l'autre extrémité se termine par une poignée qui comprend un canal longitudinal permettant de ranger deux tiges montées en articulation sur l'extrémité de la poignée, permettant la prise de mesure de distances courtes.

[0008] Cependant, il est encore possible d'améliorer l'ergonomie d'un lève-boules.

[0009] Un but de l'invention est donc de fournir un lève-boules de pétanque ergonomique, et dont l'emploi est techniquement amélioré.

[0010] Pour ce faire, on prévoit selon l'invention un lève-boules de pétanques comprenant un corps de préhension auquel est fixé un organe de traction qui comprend une poignée à une extrémité opposée au corps de

préhension, le lève-boules comprenant en outre des moyens de mesure de longueur.

[0011] Ainsi, avec un seul objet, à savoir le lève-boules selon l'invention, il est possible de se saisir des boules de pétanques après avoir mesuré une distance qui sépare la boule de pétanque du cochonnet. L'ergonomie du lève-boules est ainsi améliorée. On associe un mécanisme de préhension de la boule avec un moyen pour mesurer la distance entre la boule et le cochonnet. La fiabilité du jeu de pétanques est alors améliorée.

[0012] Selon une variante, le lève-boules comprend un mécanisme de comptage. En conséquence, l'invention allie un lève-boules de pétanque, un moyen de mesure de longueur et un compteur de points. Un seul objet permet donc d'effectuer une partie de pétanques plus facilement et de déterminer plus facilement le vainqueur de la partie.

[0013] Selon un mode de réalisation, le mécanisme de comptage fait partie intégrante du corps de préhension.

[0014] Selon une variante, les moyens de mesure de longueur font partie intégrante du corps de préhension.

[0015] La fabrication du lève-boules est ainsi simplifiée.

[0016] Selon l'invention, les moyens de mesure de longueur comprennent un mètre ruban.

[0017] Il s'agit d'un moyen simple pour mesurer une distance.

[0018] Selon l'invention, le corps de préhension présente une forme cylindrique, le mètre ruban présente un rouleau gradué, mobile en rotation autour d'un axe qui est parallèle avec un axe longitudinal du corps de préhension.

[0019] Le corps de préhension est ainsi peu encombrant.

[0020] Selon un mode de réalisation, le mécanisme de comptage comprend deux molettes chiffrées. Le mécanisme de comptage peut également présenter deux groupes respectivement pourvus de deux molettes chiffrées.

[0021] On peut donc plus facilement noter les scores de deux équipes.

[0022] Selon une variante, les moyens de mesure de longueur sont disposés entre les deux molettes chiffrées.

[0023] Cet agencement permet d'équilibrer le poids du corps de préhension.

[0024] Selon un mode de réalisation, dans lequel le corps de préhension comprend un aimant intégré.

[0025] L'aimant permet de fixer facilement le corps de préhension à la boule.

[0026] Selon une variante, les moyens de mesure de longueur présentent une précision au moins égale à 1 millimètre.

[0027] Il s'agit de la précision adéquate pour départager deux boules lors d'une partie de pétanques.

[0028] En outre, le lève-boules selon l'invention pourra comprendre l'une quelconque des caractéristiques suivantes :

- Le mécanisme de comptage présente un affichage analogique.
- Le mécanisme de comptage présente un affichage numérique en vue d'ajuster le décompte des points.
- Le corps de préhension est muni d'un aimant permanent intégré, permettant de saisir les boules constituées d'un matériau ferritique.
- Dans une forme de réalisation particulièrement commode pour la mise en pratique, lorsque le corps de préhension est de réalisation cylindrique, il est pourvu, à une face extrême, d'un petit aimant développant une grande force d'adhérence. Le diamètre dudit aimant est de 16 mm. La hauteur mesure 5 mm. La force d'adhérence dudit aimant est d'environ 5 kilogrammes.
- L'organe de traction est constitué d'un cordon d'environ 90 cm de longueur qui est rattaché au corps de préhension par une extrémité et comporte, à son autre extrémité, une poignée revêtant la forme d'un anneau. Au moyen du lève-boules de pétanque, il est donc possible de soulever une boule sans devoir s'arc-bouter.
- Le décompte des points peut être saisi mécaniquement ou électroniquement sur ledit mécanisme.
- D'une manière particulièrement judicieuse, le mécanisme de comptage est un compteur à molettes chiffrées comprenant deux groupes dont chacun comporte deux molettes chiffrées (petites roues tournantes) sur lesquelles se trouvent les chiffres « 0 » à « 9 ».
- Le mécanisme de comptage peut aussi comprendre deux molettes graduées chacune de « 0 » à « 13 ». L'encombrement du corps de préhension est ainsi diminué. Le score peut être ajusté par rotation imprimée auxdites molettes. Lesdites molettes sont commodément munies d'un mécanisme d'arrêt, afin d'empêcher un déplacement involontaire.
- Les groupes de molettes chiffrées sont adéquatement identifiés, pour pouvoir être attribués aux camps de joueurs respectifs. Les côtés du mécanisme de comptage portent habituellement les repères distinctifs « Nous » et « Eux ».

[0029] On va maintenant décrire, à titre d'exemple non limitatif, deux modes de réalisation de l'invention à l'aide des figures suivantes :

- la figure 1 illustre un lève-boules de pétanque conforme à l'invention, selon un premier mode de réalisation,
- la figure 2 représente un corps de préhension du lève-boules de la figure 1, et
- la figure 3 illustre un lève-boules de pétanque selon un second mode de réalisation.

[0030] La figure 1 illustre un lève-boules de pétanque conforme à l'invention, désigné dans son ensemble par le signe de référence 1.

[0031] Le lève-boules 1 comprend un corps de préhension 2, auquel est fixé, à une première extrémité longitudinale 3A, un organe de traction revêtant la forme d'un cordon 3. Une pièce annulaire 5 de prise en main, remplissant la fonction d'une poignée, est reliée au cordon 3 à une seconde extrémité longitudinale 4 du cordon 3 qui pointe à l'opposé de la première extrémité longitudinale 3A du cordon 3. Ainsi, la pièce annulaire 5, remplissant la fonction d'une poignée, est disposée à une extrémité du cordon 3, qui remplit la fonction du corps de préhension, opposée à celle à laquelle est relié le corps de préhension 2.

[0032] Un aimant permanent 6 est agencé sur une face extrême du corps de préhension 2, qui présente ici une forme cylindrique. Le corps de préhension 2 comprend ainsi un aimant 6 intégré.

[0033] Un utilisateur saisit donc le lève-boules de pétanque 1 au niveau de la pièce annulaire 5 de prise en main. Le corps de préhension 2 chute sous l'effet de son poids, d'une manière analogue à celle d'un plomb de lestage. Une boule, non représentée dans ce cas, peut être saisie au moyen de l'aimant 6 intégré dans le corps de préhension 2.

[0034] Le lève-boules de pétanque 1 comporte un mécanisme de comptage 7 et des moyens de mesure de longueur 7A.

[0035] Le corps de préhension 2 est illustré de manière détaillée à la figure 2.

[0036] Le mécanisme de comptage 7 est un compteur à molettes chiffrées et permet un ajustement analogique du décompte des points au cours de la partie de pétanque. L'on constate la présence de deux groupes 8, 9 (en référence à la figure 1) respectivement pourvus de deux molettes chiffrées 10, 11 et 12, 13, par l'intermédiaire desquelles il est possible d'ajuster le score des deux camps adverses. Le premier groupe 8 de deux molettes 10, 11 est attribué à l'une des équipes de joueurs désignée par le vocable « Nous ». Le second groupe 9 de deux molettes 12, 13 est attribué à l'autre équipe désignée par le vocable « Eux ». Ces deux expressions « Nous » et « Eux » sont respectivement gravées à proximité des molettes 10 et 13. Le mécanisme de comptage 7 fait partie intégrante du corps de préhension 2.

[0037] Les moyens de mesure de longueur 7A se présentent sous la forme d'un mètre ruban 15 qui fait partie intégrante du corps de préhension 2. Le mètre ruban 15 comprend une languette 17 qui permet à l'utilisateur de dérouler un rouleau gradué avec une précision égale au millimètre. Selon des variantes du présent mode de réalisation, le rouleau est gradué avec une précision égale à 5 millimètres ou une précision égale au centimètre. Le mètre ruban 15 est disposé entre les deux molettes chiffrées 11 et 12. La languette 17 permet à l'utilisateur de faire tourner le rouleau gradué autour d'un axe confondu avec un axe longitudinal (X) du corps de préhension 2.

[0038] La figure 3 montre une autre forme de réalisation d'un lève-boules de pétanques 1A selon l'invention.

[0039] Des pièces structurales ou éléments constitu-

tifs correspondant(e)s sont respectivement désigné(e)s par les mêmes références numériques. Par conséquent, seules les différences avec le premier mode de réalisation vont être explicitées.

[0040] Le lève-boules comprend un corps de préhension 20. Le corps de préhension 20 a de nouveau une forme sensiblement cylindrique et comprend un axe longitudinal (X). Il comprend ici deux molettes 10A et 11A chiffrées, et disposées de part et d'autre du mètre ruban 15, dont la graduation s'étend de « 0 » à « 13 ». Les parties de pétanques se jouent en effet généralement en manches de 13 points. Comme on le voit sur la figure 3, chaque molette 10A, 11A comprend une inscription permettant de distinguer l'équipe à laquelle le score affichée par la molette se réfère. Ces instructions sont ici respectivement « Nous » et « Eux ».

[0041] Comme on le voit sur la figure 3, le mètre ruban 15 est ici partiellement déroulé. Le mètre ruban 15 comprend en effet un rouleau gradué 24. Lorsque l'utilisateur tire la languette 17, le rouleau gradué 24 entre en rotation autour de l'axe longitudinal (X).

[0042] Comme on le voit sur la figure 4, le mètre ruban 15 comprend deux demi-moitiés 15A et 15B, qui enferme le rouleau gradué 24. Lorsque l'utilisateur tire la languette 17, les deux demi-moitiés 15A et 15B sont immobiles tandis que le rouleau gradué 24 entre en rotation autour de l'axe longitudinal (X).

[0043] Il va de soi que de nombreuses modifications peuvent être apportées aux lève-boules décrits et représentés, sans s'écarter du cadre de la présente invention.

[0044] On pourra notamment utiliser tout type de moyens de mesure de longueur.

Liste des références numériques

[0045]

1 :	lève-boules de pétanque
2 :	corps de préhension
3 :	cordon
3A :	première extrémité du cordon
4 :	seconde extrémité du cordon
5 :	pièce annulaire de prise en main
6 :	aimant
7 :	mécanisme de comptage
7A :	moyens de mesure de longueur
8 :	premier groupe de molettes chiffrées
9 :	second groupe de molettes chiffrées
10, 11 :	molettes du premier groupe
12, 13 :	molettes du second groupe
10A, 11A :	molettes chiffrées
15 :	mètre ruban
17 :	languette
20 :	corps de préhension
24 :	rouleau gradué

Revendications

1. Lève-boules de pétanques (1, 1 A) comprenant un corps de préhension (2, 20) auquel est fixé un organe de traction (3) qui comprend une poignée (5) à une extrémité opposée (4) au corps de préhension (2, 20), le corps de préhension (2, 20) présentant une forme cylindrique, le lève-boules (1) comprenant en outre des moyens de mesure de longueur (7A), les moyens de mesure de longueur (7A) faisant partie intégrante du corps de préhension (2, 20) et comprenant un mètre ruban (15), le mètre ruban (15) présentant un rouleau gradué (24), mobile en rotation autour d'un axe (X) qui est parallèle avec un axe longitudinal (X) du corps de préhension (2, 20).
2. Lève-boules (1, 1 A) selon la revendication précédente, comprenant un mécanisme de comptage (7).
3. Lève-boules (1, 1 A) selon la revendication précédente, dans lequel le mécanisme de comptage (7) fait partie intégrante du corps de préhension (2, 20).
4. Lève-boules (1, 1A) selon les revendications 1 et 3, dans lequel le mécanisme de comptage (7) comprend deux molettes chiffrées (10A, 11A).
5. Lève-boules (1, 1A) selon la revendication précédente, dans lequel les moyens de mesure de longueur (7A) sont disposés entre les deux molettes chiffrées (10A, 11A).
6. Lève-boules (1, 1A) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le corps de préhension (2, 20) comprend un aimant intégré (6).
7. Lève-boules (1, 1A) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les moyens de mesure de longueur (7A) présentent une précision au moins égale à 1 millimètre.

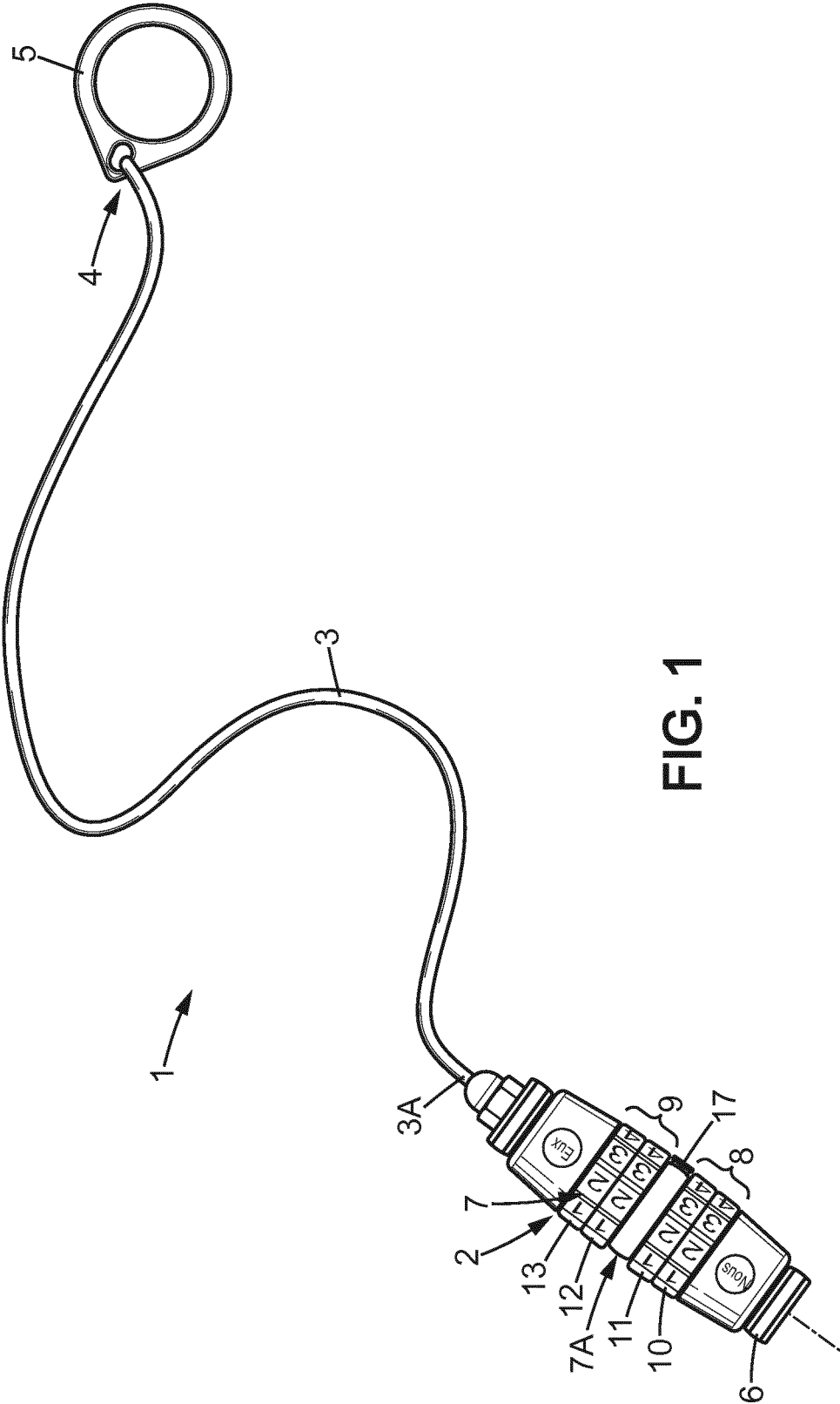
Patentansprüche

1. Kugelaufnahme für Petanque (1, 1 A), umfassend einen Greifkörper (2, 20), an welchem ein Zugelement (3) befestigt ist, welches einen Griff (5) an einem gegenüberliegenden Ende (4) zu dem Greifkörper (2, 20) umfasst, wobei der Greifkörper (2, 20) eine zylindrische Form aufweist, wobei die Kugelaufnahme (1) ferner Mittel zum Messen einer Länge (7A) umfasst, wobei die Mittel zum Messen einer Länge (7A) einen integralen Teil des Greifkörpers (2, 20) bilden und ein Maßband (15) umfassen, wobei das Maßband (15) eine abgestufte Rolle (24) aufweist, welche in Rotation um eine Achse (X) bewegbar ist, welche parallel zu einer longitudinalen Achse (X) des Greifkörpers (2, 20) ist.

- | | | |
|--|--|--|
| <p>2. Kugelaufnahme (1, 1 A) nach dem vorhergehenden Anspruch, umfassend einen Zählmechanismus (7).</p> <p>3. Kugelaufnahme (1, 1 A) nach dem vorhergehenden Anspruch, wobei der Zählmechanismus (7) einen integralen Teil des Greifkörpers (2, 20) bildet.</p> <p>4. Kugelaufnahme (1, 1A) nach den Ansprüchen 1 bis 3, wobei der Zählmechanismus (7) mit Ziffern versehene Rädchen (10A, 11A) umfasst.</p> <p>5. Kugelaufnahme (1, 1A) nach dem vorhergehenden Anspruch, wobei die Mittel zum Messen einer Länge (7A) zwischen den beiden mit Ziffern versehenen Rädchen (10A, 11A) angeordnet sind.</p> <p>6. Kugelaufnahme (1, 1 A) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, wobei der Greifkörper (2, 20) einen integrierten Magneten (6) umfasst.</p> <p>7. Kugelaufnahme (1, 1A) nach einem der vorhergehenden Ansprüche, wobei die Mittel zum Messen einer Länge (7A) eine Präzision aufweisen, welche wenigstens gleich 1 Millimeter ist.</p> | <p></p> <p>5</p> <p>10</p> <p>15</p> <p>20</p> <p>25</p> | <p>ceding claims, wherein the gripping body (2, 20) comprises an integrated magnet (6).</p> <p>7. Boule lifter (1, 1A) according to any one of the preceding claims, wherein the length measuring means (7A) is accurate to at least 1 millimeter.</p> |
|--|--|--|

Claims

- | | |
|---|---|
| <p>1. Petanque boule lifter (1, 1A) comprising a gripping body (2, 20) to which is fixed a pulling member (3) which comprises a handle (5) at one end (4) opposite to the gripping body (2, 20), the gripping body (2, 20) having a cylindrical shape, the ball lifter (1) further comprising length measuring means (7A), the length measuring means (7A) forming an integral part of the gripping body (2, 20) and comprising a measuring tape (15), the measuring tape (15) having a graduated roller (24), movable in rotation about an axis (X) which is parallel with a longitudinal axis (X) of the gripping body (2, 20).</p> <p>2. Boule lifter (1, 1A) according to the preceding claim, comprising a counting mechanism (7).</p> <p>3. Boule lifter (1, 1A) according to the preceding claim, wherein the counting mechanism (7) is an integral part of the gripping body (2, 20).</p> <p>4. Boule lifter (1, 1A) according to claims 1 and 3, wherein the counting mechanism (7) comprises two numbered wheels (10A, 11A).</p> <p>5. Boule lifter (1, 1A) according to the preceding claim, wherein the length measuring means (7A) is arranged between the two numbered wheels (10A, 11A).</p> <p>6. Boule lifter (1, 1A) according to any one of the pre-</p> | <p>30</p> <p>35</p> <p>40</p> <p></p> <p>45</p> <p>50</p> <p>55</p> |
|---|---|



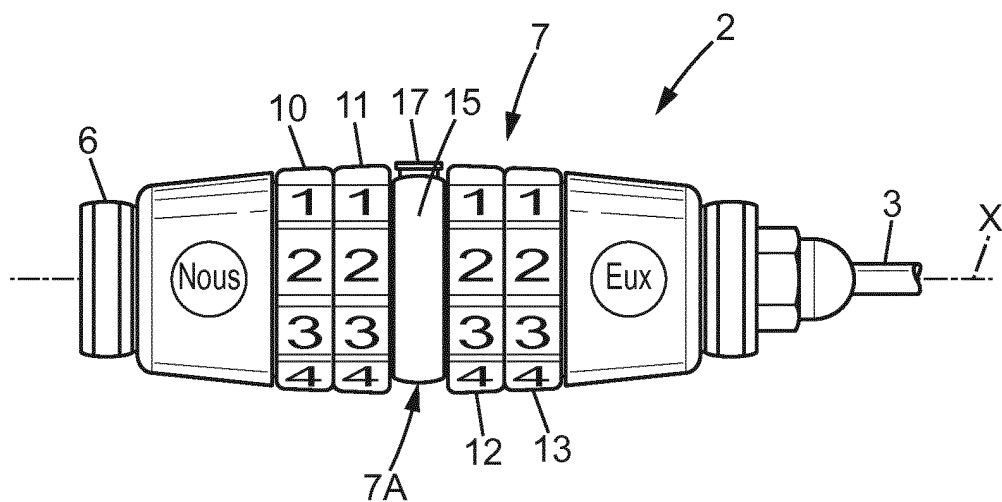


FIG. 2

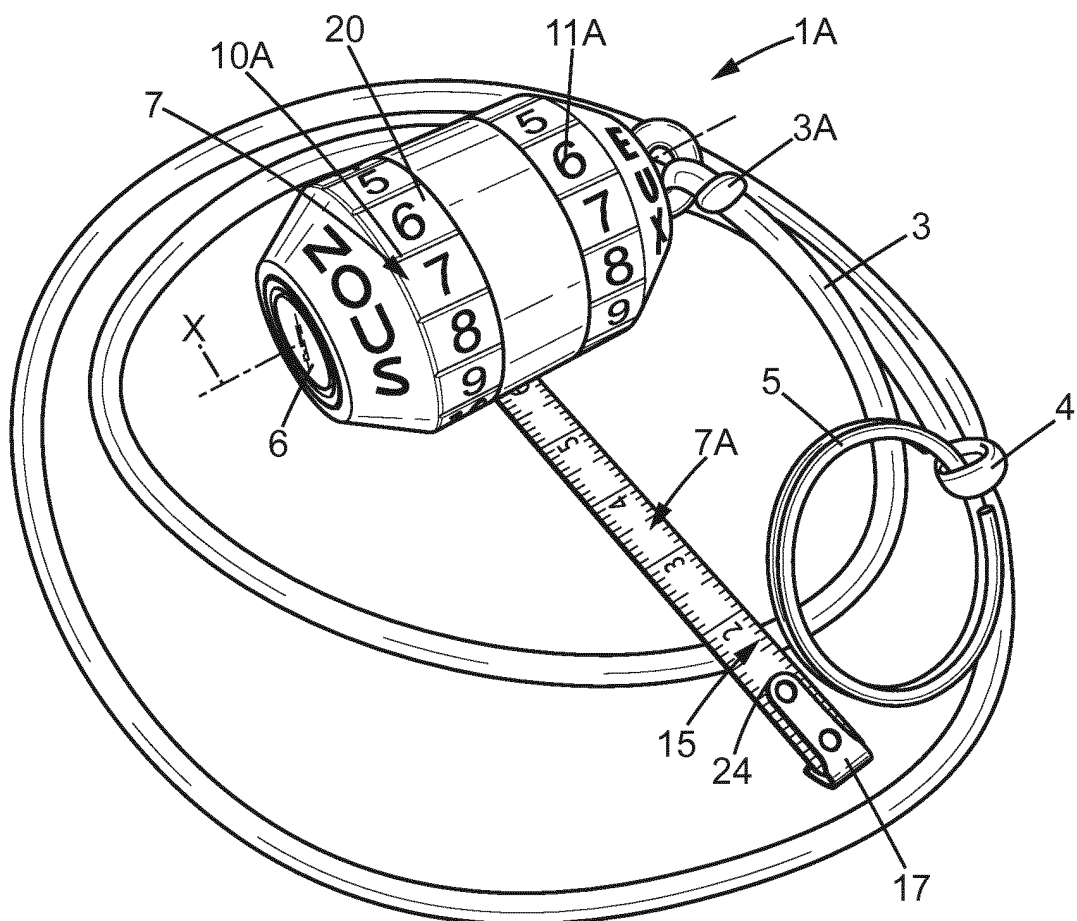


FIG. 3

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2988617 [0006]
- FR 2755618 [0007]